Image not found or type unknown

# Location d'appartement : honoraires d'agence

Par **NATARIO**, le **21/02/2009** à **20:28**

Bonsoir,

Je possède un appartement à Toulouse et comme j'habite Paris, j'en ai confié la gestion à une agence locale. Un nouveau locataire vient d'emménager et l'agence lui a facturé 586 euros, et elle me réclame la même somme ! Soit presque 1200 euros pour la mise en place d'un locataire...
Je n'ai jamais entendu pratiquer de tels tarifs ailleurs. Est-ce légal ? Normal ? Puis-je faire quelque chose, puisque le contrat est valable jusqu'en 2001 (tacite reconduction depuis 2008)?
Je vous remercie sincèrement pour vos éclaircissements.

Très cordialement,
Antonio NATARIO.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés